



Mouvement interdépartemental 2025 : Des résultats toujours aussi catastrophiques !

Les résultats du mouvement interdépartemental ont été communiqués aux candidats vendredi 14 mars. Selon le ministère lui-même, seuls 3332 collègues (contre 3190 l'année dernière) ont obtenu satisfaction sur 13 975 (15 390 en 2024), soit 23,84 % ! Ce taux était de 20,72% en 2023... et de 42% il y a plus de dix ans !

Si le taux de mutation augmente de 3 %, la baisse du nombre de demandes de mutation interroge. Les collègues seraient-ils désespérés et ne tenteraient-ils plus leur chance ?

Ces résultats surviennent dans un contexte de restriction budgétaire et des 470 suppressions de postes programmées dans le 1er degré pour la rentrée prochaine, faisant suite aux 650 suppressions en 2024 et aux 1117 suppressions en 2023. Le gouvernement et sa ministre organisent la pénurie dans les départements et les politiques d'austérité aboutissent plus que jamais à une remise en cause du droit à la mutation pour les personnels !

Ces résultats sont aussi la conséquence de la loi de transformation de la Fonction publique, dont le SNUDI-FO revendique l'abrogation, qui a dessaisi les CAPD des prérogatives en matière de mutation et d'avancement, plaçant les résultats des opérations de mouvement sous le sceau de l'opacité la plus totale ! Aussi, la mise en place de postes à profil (POP) interdépartementaux, recrutement « à la tête du client », a aussi remis en cause les perspectives de mutation pour les collègues qui font valoir une priorité légale de mutation (rapprochement de conjoints, handicap...).

Au niveau des résultats communiqués par le Ministère, on constate des taux de mutation en sortie très bas dans certains départements (4,94 % dans le 06 ; 10,06 % dans le 77 ; 10,92 % dans le 75).

Et que dire des taux d'entrée dans le 2B (1,12 %) ; dans le 56 (1,96 %) ; dans le 22 (2,52 %) ; dans le 64 (2,96 %) ; dans le 43 (2,99 %) ; dans le 17 (3,71 %). La liste est trop longue (3 départements en plus en dessous des 5 % ; 5 départements en plus en dessous des 6 %). Au total, ce sont 33 départements qui ont un taux en-deçà de 10% alors que des contractuels sont recrutés dans ces départements.

Quant aux barèmes de sortie, ils s'envolent dans certains départements (+649 pts par rapport à 2024 pour quitter le 07 ; + 598 pour quitter le 64). En tout, ce sont 14 départements qui voient leur barème de sortie augmenter de plus de 100 points en un an. Il faut 1120 points pour quitter le 976 ; 731 pour le 64 ; 727 pour le 973. 11 départements ont des barèmes supérieurs à 500 en sortie.

Concernant les barèmes d'entrée, il faut 800 points de plus qu'en 2024 pour intégrer le 54 ; 509 points de plus pour le 60. En tout, ce sont 27 départements qui voient leur barème d'entrée augmenter de plus de 100 points en un an. Alors que les barèmes pour intégrer la Bretagne et les Pyrénées étaient les plus forts l'année dernière (ce qui est toujours le cas cette année), des départements deviennent eux aussi très difficiles à obtenir (1227 pts pour intégrer la Somme, 1022 pour la Haute-Loire...). 23 départements ont des barèmes supérieurs à 600 en entrée.

A l'issue de ces résultats, de nombreux personnels vont donc se retrouver dans des situations personnelles et/ou familiales extrêmement difficiles.

Dans cette situation, le SNUDI-FO entend plus que jamais continuer à défendre la situation de tous les personnels et le respect du droit à muter inscrit dans notre statut ! Pour le SNUDI-FO, il est urgent de résoudre le problème des mutations non satisfaites qui perdure depuis de trop nombreuses années !

Dans ce contexte de rigueur budgétaire et de contre-réformes (Acte 2 de l'école inclusive, loi Rilhac, choc des savoirs...), le SNUDI-FO appelle les personnels à se réunir, discuter et décider des actions à mener pour faire reculer la ministre et le gouvernement et gagner sur les revendications :

- L'annulation des 470 fermetures de postes prévues pour la rentrée 2025 et la création des postes nécessaires permettant notamment à tous les collègues qui le souhaitent de pouvoir changer de département !
- L'augmentation du nombre de places au concours et un recrutement massif de fonctionnaires stagiaires à BAC+3 qui entraînerait une plus grande fluidité dans les mutations !
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui permet au ministère de gérer ce mouvement hors de tout contrôle syndical !

Montreuil, le 18 mars 2025